



Mouvement intra

Personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation

Résultats

Les résultats du mouvement Intra seront consultables à partir le mercredi 5 juin, sur iProf/SIAM et envoyés par SMS aux demandeurs·euses ayant renseigné un numéro de portable

Recours/révision entre le 4 juin et le 18 juin 2026.

A partir du 4 juin, si un·e enseignant·e, CPE, PSYEN, n'est pas satisfait·e du résultat de son affectation, **deux possibilités :**

- Demander une révision d'affectation
- Faire un recours

Le recours et la révision d'affectation

Les demandes de révisions d'affectation et de recours sont à transmettre **entre le 4 juin et le 18 juin 2026** minuit.

Vous êtes nommé·e ou maintenu·e sur poste de Titulaire sur Zone de Remplacement.

Pour toute demande de changement d'établissement de rattachement, n'hésitez pas à prendre contact avec les élu·es de la CGT Educ'action.

Les élu.es paritaires CGT EDUC'ACTION NANTES

Commission paritaires du 2nd degré (Personnels Enseignant.es, CPE et PSYEN)

Hervé Guillonnet (titulaire) : 85@cgteduc.fr - 06 77 88 23 28 – Pour le 85 et le 49

Karine Perraud (titulaire) : 44@cgteduc.fr - 07 71 68 37 58 – Pour le 44 et le 72

Julie Blondel (suppléante) : 44@cgteduc.fr - 06 59 04 98 89 – Pour le 44

Véronique Heisserer (suppléante) : 53@cgteduc.fr - 06 83 85 98 52 – Pour le 53

Nos élu·es ne sont pas des permanent·es syndicaux, ils et elles restent sur le terrain dans leur établissement, aussi pendant la période du recours, ils et elles vous répondront lors de leurs permanences syndicales :

- précisez-nous votre situation (absence de mutation, mutation hors vœux exprimés, mutation exprimée mais problématique (sur un département éloigné), situation médicale, sociale autre...) ;
- joignez-nous votre confirmation de demande de mutation Intra ;
- laissez-nous votre n° de téléphone et plusieurs plages horaires pour vous joindre.

Le recours/révision

Comment faire un recours/révision d'affectation ?

Dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019, les commissions (CAP) ne peuvent plus vérifier les barèmes et les affectations des candidat·es aux mutations.

Cette loi a porté au niveau législatif la possibilité pour les candidat·es de se faire accompagner par **un·e représentant·e syndical·e désigné·e par l'organisation syndicale représentative** de leur choix pour les assister dans les recours administratifs qu'ils ou elles forment contre les décisions individuelles défavorables en matière de mutation.

La CGT Educ'action, organisation représentative, puisqu'elle siège aux Comités Sociaux d'Administration Ministériel et Académique, garde le droit d'assister dans son recours administratif tout·e candidat·e à mutation, quel que soit son corps d'origine que ce soit au niveau national, ou au niveau local (départemental et académique).

Dès votre résultat connu, deux scénarios possibles :

- Vous pouvez formuler un **recours à l'issue du mouvement intra-académique** sous certaines conditions
- Vous pouvez formuler **une demande de révision d'affectation** suite au résultat du mouvement intra-académique ou à l'issue de la phase d'ajustement

Qu'est-ce qu'un recours ?

Le recours est une procédure qui permet aux candidats ayant participé au mouvement intra-académique de contester le résultat de leur mutation. La demande de recours devra être exprimée via l'application Colibris disponible sur le site intranet de l'académie : <https://portail-nantes.colibris.education.uv.fr/personnels-enseignants-deduction-et-psy/>

Les recours **ne peuvent être formés et transmis à l'administration que par les personnels concernés**. Afin d'être assistés par une organisation syndicale, vous devez préciser dans le cadre de leur recours **l'organisation syndicale représentative choisie**.

Quelles sont les conditions ?

- si vous n'avez pas obtenu de mutation (poste classique et poste SPEA)
- ou lorsque devant recevoir une affectation, vous êtes muté dans un département ou une zone ou un poste que vous n'avez pas demandé (par extension)

Attention si vous êtes affecté dans des conditions régulières sur les vœux exprimés, votre demande de recours n'est pas recevable.

N'hésitez pas à faire appel à la CGT Educ'action qui mandatera un·e représentant·e qui sera reçu·e obligatoirement par l'administration. En fonction des éléments fournis, nous essaierons d'obtenir une amélioration du résultat dans le respect des règles du mouvement.

Quelle que soit votre situation, les élu·es de la CGT Educ'action seront là pour vous conseiller au mieux et vous accompagner dans vos

Qu'est-ce qu'une révision d'affectation ?

La révision d'affectation est une procédure qui permet aux candidat·es ayant participé au mouvement intra-académique et **qui ne sont pas satisfait·es de l'affectation obtenue, de faire réexaminer leur situation.**

La demande de révision d'affectations **sont à transmettre soit par courrier** (en utilisant l'adresse mail professionnelle) **soit par courrier au rectorat.** (voir courrier modèle page 3)

Quelles sont les conditions ?

Les demandes peuvent aboutir si :

- votre situation professionnelle a changé (la bonification de mesure de carte scolaire ne vous a pas permis de retrouver une situation satisfaisante),
 - votre situation personnelle a changé (décès du conjoint ou d'un enfant, mutation tardive du conjoint·e),
 - votre situation médicale a évolué (la mutation obtenue n'a pas permis de prendre en compte l'intégralité des préconisations médicales formulées par le service des affaires médicales du rectorat de Nantes),
 - votre situation familiale se voit réellement dégradée.
- Ces demandes seront traitées en fonction des besoins exprimés et de l'intérêt du service

A la fin du processus du traitement des demandes : vous serez informés des suites données à leur demande par courriel.

Dans l'hypothèse d'une décision favorable, une affectation à l'année pourra être proposée pour l'année scolaire 2023-2024. Vous conserverez le bénéfice de votre poste définitif antérieur ou obtenu au mouvement pour une affectation au 1er septembre 2023. Vous devez participer au prochain mouvement intra-académique 2024.

Modèle lettre révision

M / Mme
Adresse personnelle
Mel / N° de tél
Corps :
Discipline :
Affectation actuelle :
Affectation obtenue :

Rectorat de l'académie de Nantes
Division de des personnels enseignants
(Mentionner la discipline)
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 03

Objet : demande de révision de mon affectation.

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une révision d'affectation sur un poste plus proche de mon domicile (définitif ou provisoire à l'année) incluant la possibilité d'une ZR à (A vous de voir si vous acceptez d'être en ZR).

Cette demande de révision s'appuie sur les raisons suivantes :

Les motifs suivants peuvent être invoqués : décès du conjoint ou d'un enfant, mutation du conjoint, situation médicale aggravée.

Mon conjoint travaille à, (pièce justificative)

Problème pour la garde de mon enfant

J'ai une priorité médicale sur

J'ai eu une Mesure de Carte Scolaire

etc, ...

C'est pour ces principales raisons que je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma requête.

Veuillez recevoir, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

À le....

Madame /Monsieur .

Signature

J'adresse mes mails (en utilisant l'adresse mail professionnelle) en précisant mon nom, prénom et discipline d'exercice dans l'objet :

dipe1@ac-nantes.fr pour les disciplines littéraires, l'histoire-géographie, la documentation, les PSYEN et les PEGC

dipe2@ac-nantes.fr pour les disciplines linguistiques et artistiques

dipe3@ac-nantes.fr pour les disciplines scientifiques

dipe4@ac-nantes.fr pour les disciplines de lycée professionnel et les personnels d'éducation

dipe6@ac-nantes.fr pour les disciplines tertiaires et technologiques et pour l'EPS

Soit par courrier : Rectorat de l'Académie de Nantes. Division des personnels (discipline) BP72616 – 44 326 NANTES Cedex 03

Modèle lettre recours

M / Mme

Adresse personnelle

Mel / N° de tél

Corps :

Discipline :

Affectation actuelle :

Affectation obtenue :

Objet : recours gracieux concernant le résultat de ma demande de mutation intra 2026

A Madame la Rectrice,

J'ai participé au mouvement intra-académique pour la rentrée 2026

N'ayant pas eu satisfaction, je sollicite donc un réexamen de mon dossier. En effet, je n'ai pas obtenu de mutation/ou je n'ai pas obtenu l'un de mes vœux/ou j'ai obtenu un vœu par extension. Je mandate la CGT Educ'action, organisation syndicale représentative, pour m'assister dans cette démarche.

Je vous rappelle ainsi que j'ai fait une demande en qualité de participant obligatoire/ou facultatif

(Précisez et développez votre situation personnelle)

Je tiens à préciser que je bénéficie d'une priorité légale:

- Du rapprochement de la résidence de l'enfant

- et/ou au motif médical.....

-et/ou que je bénéficiais d'une bonification dans le cadre de fonction exercées dans un établissement
Relevant de l'éducation prioritaire.

En effet, je vous rappelle.....(**...**)

Cette décision me place dans une situation d'extrême difficulté tant dans ma vie professionnelle que dans ma vie personnelle.

Je sollicite donc de votre haute bienveillance le réexamen individuel de ma demande de mutation. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations sur ma situation personnelle.

Persuadé(e) de l'intérêt que vous porterez à ma demande et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Rectrice à l'expression de mes respectueuses salutations.

À le...

Madame /Monsieur .

Signature